



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040708

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 23/02/2026 11H22 C:005360 I:39277
V/REF : 1052641
V/Appel du Lundi 23/02/2026 a 11H22

SELON DEVIS N° 5120047

V/REF.IMM. 4015
IMMEUBLE : 5 SUEL -4015
5, RUE DU SUEL
. 69700 MONTAGNY

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 21 Avril 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N°5 SUEL-CONTACTER M.TORRES-TEL:06 60836443/04 81650936

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°5120047 DU 12/12/2025
D UN MONTANT DE 1489,15 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme D. CHAMBLAS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

CHAMBRE 1 :

- AJUSTAGE PORTE PLACARD BATTANTE ET POSE D'UNE BUTEE
- RESSERRAGE BEQUILLE ET POSE D'UNE BUTEE PORTE PLACARD SOUS ESCALIER
- REMPLACEMENT PORTE CHAMBRE
- POSE BUTEE PORTE CHAMBRE 1
- REMPLACEMENT PORTE WC
- REMPLACEMENT PORTE SALLE DE BAIN
- POSE BUTEE PORTE SDB
- REFIXATION CADRE ET REPARATION PORTE HAUT DE L'ESCALIER 1
- POSE BUTEE PORTE ESCALIER HAUT 1
- POSE BUTEE PORTE BUANDERIE
- REFIXATION CADRE PORTE ESCALIER 2
- POSE BUTEE PORTE ESCALIER 2
- REMPLACEMENT PORTE CHAMBRE HAUT A DROITE AVEC POSE PAUMELLES (X3)
- REPRISE SILICONE FENETRE CHAMBRE PARTIE EXTERIEURE
- RABOTAGE PORTE SEJOUR/CUISINE
- POSE BUTEE PORTE SOUS ESCALIER

NOS INTERVENTIONS DES 10/03, 27/03/2026

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 29/03/26 a 13H20 Mme D. CHAMBLAS

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.		Pour mémoire
4,00	MS00006-Rempl.Porté pré-peinte éq.ss enc	205,40	821,60
8,00	MS00020-Rempl.Butoir caoutchouc fixation	30,81	246,48
1,00	MS00035-FP.joints a levres/tubul.étanch.	51,35	51,35
3,00	MS00046-Rempl.Paumelles/Fiches pr menuis	20,54	61,62
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	51,35	51,35
1,00	MS00009-Détalonnage de Porte	51,35	51,35
4,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	51,35	205,40
TOTAL H.T.			1489,15
T.V.A. a 10,00%			148,91
TOTAL T.T.C.En EURO			1638,06

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1052641 du 23/02/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

5 Rue du Suel

69700 MONTAGNY

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

04015-00001-00001-00001 H / Type 3 / RDC

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 10/03/2026

Observations

**LOGT VACANT SOUS PASS SEMCODA
EX ZAYNA BOUMEDIENNE**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00005 FAIRE TRVX SELON DEVIS 5120047 DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE : Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel. Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art. Nettoyage du chantier. Ce descriptif technique n'est pas contractuel. =====	1,00	1 489,15	1 489,15	148,91	1 638,06
Quantité Heures - Suppléments - Descriptif P.U. HT					
1,00 MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb. Pour mémoire					
4,00 MS00006-Rempl.Porté pré-peinte éq.ss enc 205,40					
821,60					
1,00 MS00009-Détalonnage de Porte 51,35 51,35					
8,00 MS00020-Rempl.Butoir caoutchouc fixation 30,81					
246,48					
4,00 MS00021-Ajustage porte int./plac./pal. 51,35 205,40					
1,00 MS00035-FP.joints à lèvres/tubul.étanch. 51,35 51,35					
3,00 MS00046-Rempl.Paumelles/Fiches pr menuis 20,54					
61,62					
1,00 MS00052-Règlage fenêtre/porte fenêtre 51,35 51,35					
TOTAL H.T. 1489,15					
Immeuble achevé depuis plus de 2 ans. T.V.A. à 10,00%					
..... 148,91					
TOTAL T.T.C.En EURO 1638,06					

Total H.T.	1 489,15
Total TVA	148,91
Total TTC	1 638,06

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1052641 du 23/02/2026

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 23/02/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence



Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **5 Rue du Suel 69700 MONTAGNY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **23/02/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1052641